

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 27 - Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET - Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Samuel DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Virginie FOURNIER-LANGLAIS - Nathalie GAVEL - Marie-Cécile HUO (arrivée à 19H24 pour le vote de la question n°3 - délibération n° 2026-044) - Caroline LAMOUILLE - Robert LAURAIN - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD - Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Excusée : Marie-Cécile HUO (jusqu'à 19H24, heure de son arrivée)

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Fabienne ALTER

DEL N° 2026-059 - CULTURE - BIBLIOTHEQUE - CONVENTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE POUR LES RESIDENTS DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) SALEVE - GLIERES - SITE DES GLIERES : APPROBATION

Exposé de Gérard DUGAVE, Adjoint à la Communication et à la Culture,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2121.29 du CGCT,

Considérant le besoin de l'EHPAD Salève - Glières - site des Glières,

Considérant que la Bibliothèque municipale peut élargir son action et proposer une offre culturelle qui peut correspondre au besoin de l'EHPAD Salève - Glières, site des Glières,

Considérant que la Bibliothèque municipale est ouverte à l'ensemble de la population de la Commune et des environs,

Considérant que la vocation de la Bibliothèque municipale est de favoriser l'animation autour du livre et de développer la lecture,

Il est proposé une convention conclue à titre gratuit entre l'EHPAD Salève - Glières - site des Glières et la Commune de Groisy, telle que jointe en annexe de la présente délibération.

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve la convention entre l'EHPAD Salève - Glières - site des Glières et la Commune de Groisy, telle que jointe en annexe de la présente délibération,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer toutes pièces administratives s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Fabienne ALTER

Le Maire,
Christophe SIBILLE

Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 28/05/2026

Publié le : 28/05/2026

Le Maire,
Christophe SIBILLE





Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 074-217401371-20260518-DEL2026_059-DE

S²LOW

Salève - Glières

CONVENTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE
POUR LES RESIDENTS
DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES
EHPAD SALEVE-GLIERES – "SITE DES GLIERES"

Entre :

La Commune de GROISY, représentée par son Maire, Monsieur Christophe SIBILLE, autorisé par délibération n°2026-059 du Conseil Municipal en date du 18 mai 2026, d'une part,

et
L'EHPAD SALEVE-GLIERES – "SITE DES GLIERES", 200 route du Château, 74570 GROISY, représentée par.....
d'autre part,

exposent ce qui suit :

ARTICLE 1 : PREAMBULE

La Bibliothèque municipale de Groisy est ouverte à l'ensemble de la population de la Commune et des environs.

La Bibliothèque de Groisy souhaitant élargir son action en direction des résidents de l'EHPAD SALEVE - GLIERES, site des Glières, les signataires s'engagent à participer à ce développement selon les modalités exposées ci-après :

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

- Prêter des documents (fonds propre de la Bibliothèque et fonds prêté par Savoie-Biblio).
- Se rendre à l'EHPAD une fois par mois de septembre à juin, pour développer des ateliers jeux avec les résidents, selon la disponibilité des bénévoles bibliothécaires.
- Accueillir des résidents de l'EHPAD par petit groupe, une fois par mois à la Bibliothèque de septembre à juin, pour un atelier lecture, selon la disponibilité des bénévoles bibliothécaires.
- Se réserver la possibilité de tout autre moyen d'intervention, selon la disponibilité des bénévoles bibliothécaires.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'EHPAD

- Venir, éventuellement, choisir des livres à la Bibliothèque de Groisy (selon la disponibilité de l'équipe de bénévoles de la Bibliothèque).
- Favoriser l'animation autour du livre et de la lecture.
- Accueillir les intervenants de la Bibliothèque dans ses locaux.
- Remplacer ou rembourser à la Bibliothèque les documents perdus ou détériorés.
- Transmettre à la Bibliothèque ses demandes de réservations.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La convention est à titre gratuit.

ARTICLE 5 : EVALUATION ET DUREE DE LA CONVENTION

Une rencontre aura lieu à la fin de chaque période, entre les bénévoles de la Bibliothèque, un représentant de l'EHPAD et un représentant de la Commune, afin de dresser un bilan des actions engagées et réalisées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Si le bilan dressé est positif, la convention sera reconduite pour 3 ans.

Fait à Groisy, le 18 mai 2026,

Le/La Représentant(e)
de l'EHPAD SALEVE-GLIERES
"SITE DES GLIERES",



Le Maire,
Christophe SIBILLE